

Paris, 23 avril 2024

**AVIS AUX PORTEURS DU FONDS
OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7**

(Codes ISIN : Part I : FR0010201699 / Part R : FR0014002XH7)

Nous vous informons des modifications suivantes apportées au FCP OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 ci-après « le Fonds » :

-Le Fonds détiendra désormais une proportion minimale de 40% d'investissement durable au lieu de 10%. En conséquence une nouvelle annexe précontractuelle « SFDR » est attachée au prospectus du Fonds,

-Il est précisé que les green bonds, social bonds, sustainability bonds et sustainability-linked bonds pouvant être détenus par l'OPCVM respecteront à minima respectivement les « Green Bond Principles », « Social Bond Principles », les Sustainability Bond Guidelines (SBG) et les « Sustainability-linked Bond Principles ».

Ces modifications entreront en vigueur le 30 avril 2024.

Il n'y a pas d'autre modification sur le Fonds.

Le prospectus intégrant l'annexe SFDR ainsi que les Priips sont disponibles auprès Natixis Investment Managers International : www.im.natixis.com.

Il peut vous être adressé dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

Service Clients

43, avenue Pierre Mendès-France

75013 PARIS